



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation sanitaire aux urgences d'Ajaccio

Question écrite n° 10355

Texte de la question

M. Paul-André Colombani alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation sanitaire des urgences de l'hôpital d'Ajaccio. En effet, les professionnels de santé font part de leur inquiétude majeure quant à l'accueil des patients aux urgences en Corse pour la période estivale 2023. L'hôpital d'Ajaccio compte actuellement 11 équivalents temps-plein aux urgences au lieu de 26 pour assurer l'ensemble des lignes de garde aux urgences, jour et nuit. De nombreux services d'accueil des urgences (SAU) sont ainsi non fonctionnels. Certains SAU continentaux de même taille sont dans l'obligation de fermer, faute de pouvoir accueillir les patients dans des conditions de sécurité suffisantes et transfèrent ainsi leurs patientèles vers des hôpitaux voisins. Cela est impossible en Corse-du-Sud : le centre hospitalier d'Ajaccio est le seul hôpital dit « de recours » apte à recevoir tout patient, grave notamment, dans la région. Les structures hospitalières privées, une à Ajaccio et une à Porto-Vecchio, participent activement pour absorber une partie de la demande de soins en Corse-du-Sud, par convention public-privée entre établissements. Elles n'ont cependant pas le plateau technique suffisant pour accueillir les prises en charge spécialisées de soins critiques, de pédiatrie, de gériatrie, de médecine et certaines spécialités de chirurgie. Telle est la problématique essentielle, celle de la gestion des urgences et des soins non-programmés sur la période estivale en Corse-du-Sud. Depuis le 13 juillet 2023 et ce jusqu'au 1er septembre, l'établissement est dans l'incapacité d'assurer les 5 lignes médicales habituellement pourvues en période estivale et nécessaires au vu des 3 millions de touristes accueillis en Corse chaque été. Malgré l'effort de temps de travail additionnel de l'équipe médicale, seulement 3 lignes de garde médicale 24 heures sur 24 seront pourvues l'été 2023. À ces difficultés d'accueil des patients s'ajoutent l'incapacité d'hospitaliser les patients par carence de lits d'aval et le déficit médical de la majorité des services d'hospitalisation. Cette situation est extrêmement préoccupante pour la sécurité de la population de la région et des touristes. L'épuisement professionnel des soignants, qui peinent à maintenir le service d'accueil des urgences d'Ajaccio, est maximal. Dans ce contexte, le risque de voir augmenter la morbi-mortalité l'été 2023 à Ajaccio est réel et prévisible. Par conséquent, il l'alerte sur la mise en danger des patients avec des morts « évitables » attendues, par défaut de surveillance et de soins. Il lui demande donc ce qu'il entend mettre en œuvre très rapidement pour garantir la sécurité des patients de l'hôpital d'Ajaccio.

Données clés

Auteur : [M. Paul-André Colombani](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10355

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6960

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)